

# PACTE BIOGAZIER

## Contribution des acteurs



### METIER

Les Chambres d'Agriculture de Bretagne sont des établissements de droit public, inscrits dans le code rural. Leurs principales missions visent à accompagner les agriculteurs dans la conduite et l'adaptation de leurs entreprises au travers de la formation et du conseil (stratégique, juridique, technique, agronomique...). Leur rôle est également d'anticiper les évolutions et de faciliter l'émergence des innovations grâce à la création et la diffusion de références. Elles représentent les intérêts du monde agricole et collaborent avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles.

### ZONE D'ACTIVITE

Les Chambres d'agricultures de Bretagne sont présentes sur l'ensemble de la région. Depuis 2017, elles disposent d'une organisation régionale regroupant l'ensemble des ingénieurs et conseillers déployés sur le terrain.

### VOTRE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION

Les Chambres d'agriculture de Bretagne contribuent à l'émergence et au développement de la méthanisation sous toutes ses formes depuis le milieu des années 2000. Elles travaillent en partenariat avec les financeurs publics et en collaboration avec les différentes structures régionales intervenant sur le sujet. Elles contribuent ainsi :

- ▶ A accompagner le développement de projets de méthanisation agricole individuelle ou collective sur les territoires.
- ▶ A initier des réflexions territoriales pour une meilleure valorisation des gisements de biomasse, de l'énergie produite en lien avec les collectivités et les gestionnaires de réseau et des digestats issus des unités de méthanisation.
- ▶ A former les agriculteurs à la méthanisation, que ce soit en phase de découverte, d'approfondissement de projet, ou pour la prise en main de leur unité.
- ▶ A animer le groupe des agri-méthaniseurs de Bretagne, regroupant plus de 60 exploitants.
- ▶ A collaborer à différents projets de recherche ou de développement sur la thématique.
- ▶ Travailler sur la valorisation monétaire des externalités positives.

## **VOTRE CONTRIBUTION AU PACTE BIOGAZIER.**

Les chambres d'agriculture de Bretagne souscrivent à l'ambition de développer la production de biogaz et de biométhane en lien avec les ressources agricoles et pour en faire bénéficier les agriculteurs et les territoires. Elles s'engagent à participer aux trois axes du plan biogazier et aux différentes actions identifiées, en les incluant dans un cadre contractuel avec les financeurs et à travailler en collaboration avec les autres structures partenaires. Elles rappellent toutefois qu'elles ont émis des observations sur le document concernant l'avenir des politiques publiques régionales, le besoin d'appui à l'acceptabilité des unités, l'encadrement des cultures énergétiques principales et la place des exploitations agricoles dans le pacte.

Président de la Chambre d'Agriculture de Bretagne

Monsieur André Sergent